

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 JUIN 2002 A 20 H 00'**

PRESENTS : MM. PIETTE, Bourgmestre,-----  
DUMONT, ANCION, BENIS, de WOUTERS ; Echevins ;-----  
de MONTPPELLIER, MOUTON, DEKONINCK, BOCART, BINAME. GAILLARD, Mme  
FAELES-VAN-ROMPU, COLOT, RONDIAT, Mme PUISSANT-BONATO, DUBOIS,  
Mme GILLES ; Conseillers. -----  
et Mme SEPTON, secrétaire communale.-----

LE CONSEIL,

**1° PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE** : A l'unanimité ; APPROUVE : le procès-verbal de la séance précédente.-----

**2° ARRETES DE POLICE : RATIFICATION** : A l'unanimité : RATIFIE : divers arrêtés de police .-----

**3° MOTION DE SOUTIEN A INGRID BETANCOURT ET A SON COMBAT EN FAVEUR D'UN ETAT DE DROIT EN COLOMBIE : DECISION** : A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD sur les termes de la motion présentée ce jour, à l'initiative du Bourgmestre de la commune d'Anthisnes, M. TARABELLA, aux fins de soutenir l'action de Mme Ingrid BETANCOURT en faveur d'un Etat de Droit en Colombie.-----

**4° MOTION D'OPPOSITION A TOUTE IMPLANTATION DE PARCELLE D'ESSAIS D'O.G.M. SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL : DECISION** : Etant entendu que le Ministre Régional de l'agriculture serait averti par courrier de la position de la commune adoptée ce jour, de même que tous les agriculteurs de l'entité ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD sur les termes de la motion proposée par l'asbl Nature et Progrès de Jambes visant à affirmer sans équivoque l'opposition du Conseil communal d'Anhée à toute implantation de culture d'O.G.M. (organismes génétiquement modifiés) sur le territoire communal.-----

**5° FABRIQUES D'EGLISE : COMPTE 2001 : AVIS** : A l'unanimité : EMET un avis favorable à l'approbation du compte 2001 de la Fabrique d'église 1°) d'Anhée se résumant comme suit : recettes : 626.212 frs, dépenses : 627.739 frs, mali : -527 frs (montant rectifié : - 1527 frs) avec une subvention communale de 500.623 frs. 2°) d'Annevoie se résumant comme suit : recettes : 351.379 frs, dépenses : 298.112 frs, boni : 63.267 frs (montant rectifié : 53.267 frs) avec une subvention communale de 157.548 frs. 3°) de Denée se résumant comme suit : recettes : 1.055.827 frs, dépenses : 873.826 frs, boni : 182.001 frs, avec une subvention communale de 612.443 frs ; 4°) d'Haut-le-Wastia se résumant comme suit : recettes : 3.919, 8€ , dépenses : 3.021,47€, boni : 898,51€ avec une subvention communale de 2.381,84€-----

**6° FABRIQUE D'EGLISE : MODIFICATION BUDGETAIRE 2002 : AVIS** : A l'unanimité ; EMET : un avis favorable sur la modification budgétaire n° 1 présentée par la Fabrique d'Eglise d'Anhée, pour le service ordinaire de l'exercice 2002, se résumant comme suit : recettes en plus : 427,74€, dépenses en plus : 427,74€ ; l'intervention communale étant majorée de 410,72€ et portée ainsi à 15.610,79€-----

**7° ECOLE D'ANHEE-CENTRE (SAINTE-ANNE) : RENOUELEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES ET MISE EN CONFORMITE INCENDIE : CONTRATS D'ETUDES DECISION** : Dans le cadre des travaux de renouvellement des menuiseries extérieures et de mise en conformité incendie qui doivent être entrepris dans les locaux de l'ancienne école Ste-Anne à Anhée ; Attendu que le crédit nécessaire à l'étude de ces projets est prévu au budget extraordinaire de l'exercice 2002 (art.72201/723-60) ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour confier à l'intercommunale namuroise de services publics, rue des Viaux, 1b à Naninne, l'étude des travaux de mise en conformité incendie et l'étude des travaux de renouvellement des menuiseries extérieures à l'(ancienne) école Sainte-Anne, rue Grande, 92 à Anhée et pour approuver les deux conventions habituelles relatives à l'établissement desdits projets à passer entre l'association de communes « INASEP » et le maître d'ouvrage ; le collègue échevinal étant chargé d'accomplir les formalités requises à cette fin.-----

**8° TRANSACTION IMMOBILIERES : DECISIONS** : 1° LOCATION DE GRE A GRE D'UNE PARCELLE DANS LE BOIS COMMUNAL D'ANNEVOIE (LOT DE CHASSE N°5). A la demande de l'intéressé et au vu de l'avis favorable de la Division de la Nature et de Forêts de Dinant rendu sur sa proposition ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour louer à M. Gérald MOONENS, Fonteny, 6 à Annevoie, une parcelle communale à Annevoie (lot de chasse n° 5), au prix annuel de 18€/l'hectare. La présente

location serait consentie du 01/06/2002 au 30/06/2008. 2° LOCATION DE TERRAINS COMMUNAUX PATRIMONIAUX A BIOUL ET A WARNANT : Vu la délibération du Conseil Communal du 07/03/2002, relative à la remise en location de trois terrains communaux dont deux à Bioul, d'une contenance respective de 1 ha 42 ares 60 centiares et de 9 ares et un à Warnant, d'une superficie de 2 ha 27 ares ; Attendu que cette relocation a été soumise à publicité et que des avis ont été affichés aux endroits habituels de publication du mercredi 27/03/2002 au vendredi 12/04/2002 ; Considérant que le Collège Echevinal, en date du 17/04/2002, a procédé à l'ouverture des soumissions et déclaré M. Bernard AUBIN de Warnant, adjudicataire pour la location de la parcelle cadastrée à Warnant, Sion B, n° 22/pie, moyennant un fermage annuel de 104,81 euros et Mme Monique MERVEILLE de Bioul, adjudicataire pour la location de la parcelle cadastrée à Bioul, Sion B, n° 322a/pie, moyennant un fermage de 167,06 euros ; A l'unanimité ; RATIFIE cette décision du Collège Echevinal.-----

**9° PROPOSITION DE MODIFICATION PAR ALIGNEMENT ET PAR RETRECISSEMENT DU CHEMIN N° 20 A WARNANT : DECISION :** Vu la demande d'achat d'un excédent de voirie introduite par M. et Mme MINET-DEKONINCK, rue de Quinçay, 1 à Warnant ; Vu l'existence à cet endroit d'un plan d'alignement approuvé par arrêté royal du 30/05/1928 ; Vu les extraits de l'atlas des chemins vicinaux, le plan parcellaire et le levé de terrain dressés le service technique provincial, indiquant les modifications proposées au chemin n° 20 à Warnant, soit un nouvel alignement et son rétrécissement aux fins de régularisation d'une situation de fait ; Attendu que l'enquête de commodo et incommodo qui a eu lieu du vendredi 24/05/2002 au vendredi 07/06/2002 n'a suscité aucune opposition ; A l'unanimité ; MARQUE SON ACCORD pour proposer à M. le Ministre de l'aménagement du territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement, via la Députation Permanente, la modification de l'alignement du chemin n° 20 à Warnant et pour proposer à la Députation Permanente la modification par rétrécissement du même chemin, le tout conformément au plan dressé à cet effet.-----

**10° REPRISE D'UNE CANALISATION DU M.E.T. LE LONG DE LA RN 971 A DENEÉ - CONVENTION : DECISION :** Vu l'intérêt d'intégrer les canalisations du Ministère Wallon de l'Équipement et des Transports pour se conformer au plan communal général d'égouttage ; A l'unanimité ; APPROUVE : les termes de la convention à passer entre le M.E.T. et la commune d'Anhée pour la reprise par la commune, des canalisations d'évacuation des eaux de voirie situées dans le village de Denée, rue de Graux, rue Haute, rue de Maharenne et rue de Maredsous. La commune s'engage à reprendre ces canalisations et à y exercer dorénavant ses droits de police, lesdites canalisations faisant partie désormais du domaine public communal.-----

**11° INTERCOMMUNALES – ASSEMBLEES GENERALES : ORDRE DU JOUR : DECISIONS :** A l'unanimité ; APPROUVE : les points inscrits aux ordres du jour des différentes intercommunales dans lesquels la commune d'Anhée est représentée à 1° INATEL ; 2° IDEG ; 3° IDEFIN ; 4° AIEG ; 5° IMAJE ; 6° A.I.E.M. ; 7° INASEP ; 8° BEP ; 9° S.I.A.E.E. Le Conseil Communal ayant unanimement marqué son accord, il est ajouté deux dossiers au présent point à savoir : 1° SCRL LA PROPRIETE DU NAMUROIS et 2° la SCRL LA TERRIENNE DE CINEY-DINANT-ROCHEFORT : 1° SCRL LA PROPRIETE DU NAMUROIS : Attendu que la commune peut être représentée par cinq mandataires au sein de la SCRL LA PROPRIETE DU NAMUROIS : A l'unanimité ; DESIGNE : M.M. G. DEKONINCK, G. BENIS, S. BOCART, B. GAILLARD et Y. MOUTON. Ce mandat restera valable jusque la fin de la présente législature. A l'unanimité ; APPROUVE : les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale. 2° SCRL LA TERRIENNE DE CINEY-DINANT-ROCHEFORT : Attendu que la commune peut être représentée par cinq mandataires au sein de la SCRL LA TERRIENNE DE CINEY-DINANT-ROCHEFORT : A l'unanimité ; DESIGNE : M.M. G. DEKONINCK, G. BENIS, S. BOCART, B. GAILLARD et D. DUBOIS. Ce mandat restera valable jusque la fin de la présente législature. A l'unanimité ; APPROUVE : les points inscrits à l'ordre du jour de l'assemblée générale. Le Conseil Communal charge ses délégués à ces assemblées de se conformer à la volonté majoritaire exprimée en ce jour. Il charge le Collège Echevinal de veiller à l'exécution des présentes délibérations.-----

**12° EMPRUNTS COMMUNAUX : DECISIONS :** Vu la nécessité de contracter divers emprunts en vue de couvrir les dépenses extraordinaires suivantes : Catégorie N° 1 : durée 5 ans – périodicité de révision du taux : annuelle 1. Achat véhicule de voirie 9.916,00€ 2. Honoraire réhabilitation du site Blancs Cailloux à Bioul 12.394,98€ 3. Plan communal de développement rural 7.437,00€ Catégorie N° 2 : durée 10 ans – périodicité de révision du taux : triennale 1. Travaux entretien de voirie 74.368,00€ 2. Achat excavatrice 61.010,42€ 3. Travaux aménagement cour salle Salet 9.916,00€ Catégorie N° 3 : durée 15 ans – périodicité de révision du taux : quinquennale 1. Travaux maintenance des bâtiments 49.578,70€ 2. Travaux amélioration voiries agricoles 49.578,56€ 3. Travaux maintenance salle de Denée 12.395,00€ 4. Travaux maintenance école Ht-le-Wastia 12.500,00€ 5. Travaux maintenance salle de Salet 17.353,00€ Catégorie N° 4 : durée 20 ans – périodicité de

révision du taux : quinquennale 1. Travaux aménagement fontaine Annevoie 9.482 ;00€ 2. travaux compl. Bornes – bouches incendie 12.394,68€ 3. Travaux aménagement bâtiment tourisme 15.131,40€ 4. Travaux construction école de Denée 31.038,60€ 5. travaux égouttage Haut-le-Wastia 102.083,00€ ; A l'unanimité : MARQUE SON ACCORD pour passer un marché de service bancaire selon la procédure d'appel d'offres général, approuver pour ce faire le cahier des charges tel que présenté au dossier charger le Collège Echevinal de l'examen et de l'exécution des formalités nécessaires à cette fin.-----

**13° ENSEIGNEMENT : CREATION DE DEMI-EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES : RATIFICATION :** A l'unanimité ; RATIFIE les décisions du Collège Echevinal du 02 mai 2002, par lesquelles il a été décidé, à partir du 29 avril 2002, de créer une demi-classe supplémentaire à l'école communale de Warnant (au total = 1 classe maternelle et demi), une demi-classe supplémentaire à l'école communale de Bioul (au total = 4 classes maternelles) et une demi-classe supplémentaire à l'école communale de Denée (au total = 2 classes maternelles et demi). Les demi-emplois créés seront maintenus jusqu'au 30 juin 2002.-----

**14° A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE V. GILLES : DROIT D'INTERPELLATION DES CITOYENS – REGLEMENT : DECISON :** Suite à la proposition au conseil communal de Mme la Conseillère Communale V. GILLES, à l'instar de ce qui a déjà été pratiqué dans certaines communes dont Havelange, d'adopter un règlement relatif à l'interpellation des citoyens ; par 2 voix pour (Mme GILLES et M. DUBOIS), 9 contre (M. ANCION, M. de WOUTERS, M. BOCART, M. BINAME, M. GAILLARD, M. COLOT, M. RONDIAT, Mme PUISSANT-BONATION et M. PIETTE) et 1 abstention (M. MOUTON) ; REFUSE : d'adopter un règlement organisant le droit d'interpellation du citoyen au conseil communal.-----

**15° A LA DEMANDE DE Mme LA CONSEILLERE V. GILLES : PROTOCOLE DE COLLABORATION COMMUNES/POLICE DE L'ENVIRONNEMENT : DECISION-INFORMATION :** Mme la Conseillère Communale V. GILLES propose au Conseil Communal, de signer le protocole de collaboration entre la commune et la Division de la Police de l'Environnement, tel que proposé par l'asbl Union des Villes et Communes de Wallonie. Le dossier proposé par Mme GILES ce jour, a croisé une décision du Collège Echevinal du 02/05/2002 de signer le protocole présenté, sur base d'un rapport favorable de l'Eco conseillère qui avait étudié le dossier reçu de l'Union des Villes et Communes.-----

**16° A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER D. DUBOIS : APPARTENANCE AU GROUPE MR (MOUVEMENT REFORMATEUR) : INFORMATION :** A la demande de M. le Conseiller Communal D.DUBOIS, il est porté à la connaissance du Conseil Communal, que les représentants tant au conseil Communal, qu'au CPAS, de l'ancien PRL-FDF-MCC déclarent leur appartenance au groupe MR, Mouvement Réformateur.-----

**17° A LA DEMANDE DE MR LE CONSEILLER D. DUBOIS : COLLECTE DES DECHETS MENAGERS PAR CONTENEURS A PUCE : INFORMATION :** Mr l'Echevin des Finances retrace l'historique de la mise en place du système informatique chargé d'assurer la gestion des données fournies par le B.E.P. (lors des collectes des déchets). Il expose les problèmes informatiques rencontrés au niveau de l'interface utilisé par W.G.H. pour rendre utilisables les données du B.E.P., ainsi qu'au niveau de l'adaptation difficile du logiciel taxe de W.G.H. Les relevés par ménage des quantités de déchets enlevés en 12/2001, ainsi que la taxe forfaitaire vont être transmis dans le courant de la semaine prochaine. Il donne, à titre comparatif, quelques chiffres de quantités de déchets divers récoltés via les P.M.C., les papiers-cartons. Au niveau des déchets ménagers, on observe une nette réduction de 267 kg/an/habitant à 110 kg/an/habitant (=projection sur base d'une comparaison 2001 avec 2002). Il est prévu qu'un rappel du calendrier des différentes paiements qui concernent cette taxe sera donné à la population via le bulletin communal. Les dépôts sauvages sont relativement limités ; certains auteurs de tels dépôts ayant déjà été identifiés et sanctionnés.-----

**18° A LA DEMANDE DE M. LE CONSEILLER D. DUBOIS : DEMENAGEMENT EVENTUEL DES ATELIERS ET SERVICES DES TRAVAUX : INFORMATION :** Face à certaines rumeurs persistantes, M. le Conseiller Communal D. DUBOIS, souhaite savoir si une déménagement des ateliers et services des travaux est envisagé, vers quelle destination ? Quels sont les objectifs poursuivis par ce déménagement ? Qu'advient-il des locaux et terrains actuels ? Pour répondre à ces interrogations, M. le Bourgmestre L. PIETTE explique que les ateliers communaux installés au Moulin Bauchau sont devenus trop étroits, qu'il existe un acquéreur potentiel sérieux pour le Moulin Bauchau et que deux autres sites pourraient éventuellement convenir pour une nouvelle installation des services techniques de la commune. Toutefois, ne disposant pas aujourd'hui d'un dossier officiel et complet, celui-ci souhaite attendre avant d'aborder ces projets.-----

Mr le Conseiller Communal Y. MOUTON souhaite faire part de sa remarque au sujet des travaux de réparation des trottoirs dans les rues du bas du village d'Anhée-centre et ce, dans le cadre des travaux de placement du conduites de gaz par Ideg. Les travaux de réparation de certains trottoirs n'ayant pas été réalisés correctement, il souligne la nécessité de faire dresser un état des lieux et l'importance d'émettre une réserve dans ce contexte. En effet, ceci pourrait engendrer des problèmes lors de prochaines inondations par exemple.-----